

# Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

## Rapport annuel 2024-2025



Premier's Council on Disabilities

Conseil de la première ministre  
pour les personnes handicapées



**Rapport annuel 2024-2025**

**publié par le :**

Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

Province du Nouveau-Brunswick

250, rue King, bureau 140

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 9M9

Canada

**Couverture :**

Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

**Composition :**

Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

**Imprimerie et reliure :**

Services d'impression du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)

**Coordonnées :**

Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

250, rue King, bureau 140

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 9M9

Téléphone : 506-444-3000

Numéro sans frais (au N.-B.) : 1-800-442-4412

Télécopieur : 506-444-3001

Courriel : [pcd-cpmph@gnb.ca](mailto:pcd-cpmph@gnb.ca) Site Web : [www.gnb.ca/conseil](http://www.gnb.ca/conseil)

ISBN 978-1-4605-4325-2 (version bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-4326-9 (version anglaise en ligne)

ISBN 978-1-4605-4327-6 (version française en ligne)

ISSN 0825-8201

## Table des matières

<b>Section</b>	<b>Page #</b>
<b>Message du président et de la directrice générale, 2024-2025</b>	1
<b>Membres du Conseil, 2024-2025</b>	3
<b>Personnel du Conseil, 2024-2025</b>	3
<b>Mandat</b>	4
<b>Faits saillants, 2024-2025</b>	6
<b>Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024 – « <i>Favoriser l'accessibilité et inspirer le changement</i> »</b>	7
<b>Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2024</b>	7
<b>Réunions du conseil d'administration</b>	8
<b>Clients</b>	8
<b>Réunions, présentations et collaboration avec le gouvernement</b>	9
<b>Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif</b>	11
<b>Comités et groupes de travail</b>	12
<b>Langues officielles</b>	12
<b>États financiers</b>	13

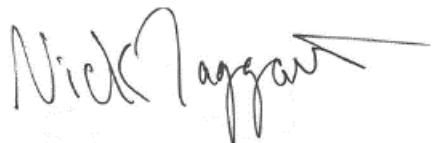
Décembre 2025

L'honorable Susan Holt  
Première ministre  
Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Madame la Première ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink that reads "Nick Taggart". The signature is fluid and cursive, with "Nick" on top and "Taggart" below it, ending with a short horizontal line.

Nick Taggart  
Président par intérim



## **Message du président et de la directrice générale**

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel 2024-2025 du Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées (CPMPH).

Les demandes de renseignements, de services de navigation et de soutien que reçoit le Conseil continuent d'augmenter chaque année en raison de la hausse du nombre de personnes handicapées et de personnes âgées au Nouveau-Brunswick.

La mission du Conseil demeure inchangée : « Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées. »

Une fois encore, la dernière année a été occupée et productive pour le Conseil, qui poursuit les démarches de sensibilisation et continue de formuler des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but d'éliminer les obstacles et d'encourager l'inclusion des personnes handicapées. Dans le cadre de ses efforts, le Conseil continue de collaborer étroitement avec les personnes handicapées, leurs familles, les fournisseurs de services, les organismes communautaires et tous les ordres de gouvernement.

Figurent parmi les activités marquantes de l'année la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, l'organisation d'un événement pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies et le lancement d'un vaste processus de consultation en vue d'élaborer le prochain Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées. Les commentaires recueillis dans le cadre de cette consultation permettront de définir les nouvelles priorités et d'orienter les progrès continus vers l'inclusion totale et l'égalité des chances pour les personnes handicapées.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les membres et le personnel du Conseil pour leur engagement, leur expertise et la passion dont ils font preuve pour faire avancer le travail du Conseil et améliorer la vie des personnes handicapées dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.



Nick Taggart  
Président



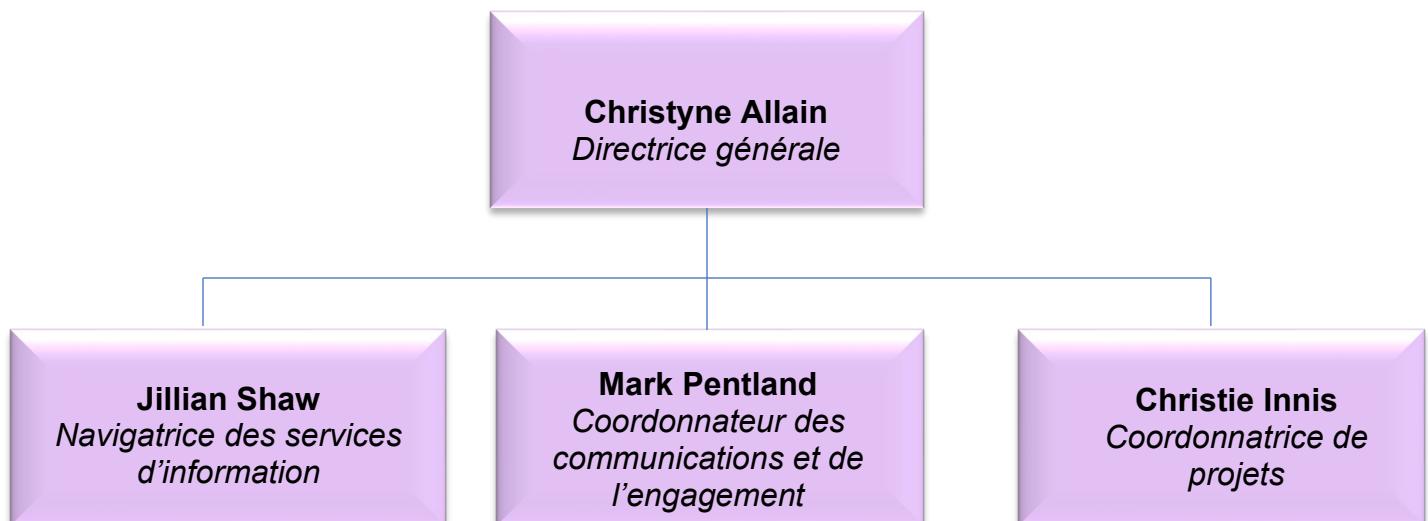
Christyne Allain  
Directrice générale



## Membres du Conseil, 2024-2025

Nick Taggart	Vice-président/président par intérim
Brigitte Lapointe	Représentante d'une association provinciale
Heather Chandler	Représentante d'une association provinciale – mandat terminé le 28 avril 2024
Connie Melanson-Savoy	Représentante du grand public
D <sup>r</sup> e Kanza Hashmat	Représentante du grand public
Margaux Savoie-Connolly	Représentante du grand public
Marc LeBlanc	Représentant régional (Bathurst)
Cassie Hall	Représentante régionale (Kent)
Kailha Winter-Smith	Représentante régionale (Burton)
Michèle Ouellette	Représentante régionale (région d'Edmundston)
Shabeer Amirali	Représentant régional (région de Moncton)

## Personnel du Conseil, 2024-2025



**Vision** : Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.

**Mission** : Nous offrons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par un handicap au Nouveau-Brunswick.

Pour y arriver :

- Nous sommes une voix forte et un excellent modèle en ce qui concerne la participation communautaire entière;
- Nous effectuons des recherches pour la première ministre et le gouvernement et leur fournissons des conseils et une orientation;
- Nous éduquons le public et le sensibilisons davantage aux capacités, aux valeurs et aux droits individuels;
- Nous établissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- Nous facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux personnes soignantes, aux professionnels et aux collectivités.

Les cinq (5) objectifs du Conseil sont fondés sur une capacité accrue, un rôle plus clair et une meilleure sensibilisation à l'égard du CPMPH. En s'appuyant sur ces objectifs, le CPMPH pourra effectuer des changements constructifs pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Le Conseil s'est efforcé de déterminer quelles ressources lui seront nécessaires pour concrétiser sa vision et accomplir sa mission, et à définir des stratégies qu'il pourra mettre en œuvre dans l'immédiat.

### **Mandat**

Le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées est un organisme d'étude, de consultation et d'échange d'information chargé de donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Il relève directement de la première ministre du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil représente toutes les personnes handicapées de la province (y compris leurs défenseurs et leurs proches, ainsi que les personnes représentées par d'autres organisations, celles qui passent entre les mailles du filet et celles qui choisissent de ne pas être affiliées à une autre organisation).

Le Conseil est un guichet unique pour les renseignements clés sur les handicaps dans la province, ce qui comprend l'accès à divers répertoires de services. En outre, il appuie les personnes handicapées et les aiguille vers plus de 500 organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick.

Lors d'une importante conférence provinciale à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des

organismes offrant des services aux personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été décidé qu'il était nécessaire d'établir un organisme permanent pour maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées. La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale créant le CPMPH, en 1982.

*La Loi créant le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées* précise que le Conseil doit :

- Donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées.
- Porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées.
- Encourager :
  - la prévention des situations entraînant un handicap;
  - les possibilités d'embauche des personnes handicapées, ainsi que l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes en ce qui concerne la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées et recommander des domaines de recherche dont pourraient se charger les gouvernements, les associations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes relatifs à la condition des personnes handicapées;
- collaborer avec les agences gouvernementales, les associations bénévoles, les entreprises privées, les universités et les particuliers, se référer à eux et les consulter sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des plans d'action et des mesures visant à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, les études et les recommandations qu'il considère comme nécessaires;
- tenir à jour l'information sur les sujets liés aux personnes handicapées et sur tout service ou programme susceptible d'intéresser les personnes handicapées.

## Faits saillants, 2024-2025

### **Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024 – « Favoriser l'accessibilité et inspirer le changement »**

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) est organisée chaque année pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public et promouvoir un soutien accru pour les personnes handicapées, et ce, quel que soit leur handicap ou leur âge. La campagne de cette année a comporté des activités en personne, des prix, des concours et des activités, ainsi que des annonces sur les réseaux sociaux et à la radio, des messages d'intérêt public, des communiqués et des affiches pour promouvoir la SSSPH.

Dans le cadre de la stratégie de mobilisation du CPMPH, le Conseil a organisé, pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2024, un dîner législatif auquel il a invité les principaux intervenants, consommateurs, hauts fonctionnaires et représentants élus. Environ 200 personnes ont participé à ce dîner qui se voulait la première activité de consultation et de mobilisation en prévision de l'élaboration du prochain Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées. L'objectif du Conseil était de donner aux participants de nombreuses possibilités de faire entendre leur point de vue. À cette occasion, des personnes étaient chargées de transcrire autant de discussions et d'échanges que possible. Des questions préparées étaient mises à la disposition de chaque table pour orienter la discussion pendant l'activité. Afin de donner suite aux questions abordées, le CPMPH avait créé un document intitulé « Ce que nous avons entendu » pour consigner les questions à traiter. Le Conseil de la première ministre continuera à travailler en étroite collaboration avec les ministères du GNB à la mise en œuvre des recommandations découlant du plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées, tout en élaborant une nouvelle stratégie. Les parties prenantes seront également consultées concernant les moyens de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées, pour améliorer la vie des personnes handicapées.

Le coup d'envoi de la SSSPH, organisé le 25 mai à Saint John en collaboration avec Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick ainsi que l'événement annuel provincial Marche et roule figurent parmi les autres activités qui ont eu lieu cette année. Le personnel du Conseil a aussi collaboré avec Timbres de Pâques pour promouvoir la Journée du chandail rouge le 29 mai. La Société Neil Squire a fourni un grand soutien bénévole afin de créer une autre campagne réussie pour le Nouveau-Brunswick.

À l'occasion de la SSSPH 2024, Rémi Ouellette s'est vu décerner la bourse d'études Randy-Dickinson. D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est remise

chaque année à une personne handicapée du Nouveau-Brunswick qui est inscrite à un programme reconnu offert par l'un des établissements d'enseignement postsecondaire de la province.

Christine Evans de Key Industries a reçu le Prix de reconnaissance des employeurs du Conseil pour son travail continu dans le secteur de l'emploi des personnes handicapées. Kourtney Stevenson a reçu le Prix provincial en reconnaissance de son service remarquable à la collectivité et de son rôle dans l'amélioration de la vie des personnes handicapées. Enfin, le Dr Shawn Jennings a reçu le Prix de l'honorable Andy Scott pour avoir créé et soutenu des programmes communautaires, ainsi que pour avoir servi de modèle pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick et défendu leurs droits.

### **Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2024**

Chaque année, le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées organise une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies. Le thème de 2024 était « **Amplifier le leadership des personnes handicapées pour un avenir inclusif et durable** ».

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée, pour la première fois, en 1992 par l'Assemblée des Nations Unies. Au fil des années, des activités ont été organisées dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'inclusion des personnes handicapées et les mesures nécessaires pour favoriser une plus grande équité.

Cette année, le CPMPH s'est associé à la Société Neil Squire pour organiser une activité de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. L'activité de cette année, « Adapter les jouets pour les enfants handicapés », visait à créer des jouets adaptés aux enfants handicapés. L'équipe Makers Making Change a dirigé l'activité à l'aide de la technologie d'assistance et a pu adapter et donner de nombreux jouets à des enfants à l'occasion des Fêtes. Nick Taggart, président par intérim du CPMPH, ainsi que Charles Levasseur, de la Société Neil Squire, se sont adressés aux personnes présentes à l'événement. Kirsty Fletcher a également participé à cet événement pour parler du jouet adapté qu'elle a reçu pour son enfant qui vit avec un handicap et de la façon dont cette expérience a changé leur vie.

## Réunions du conseil d'administration

Au cours de la période 2024-2025, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles, abordant divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- le système éducatif inclusif du Nouveau-Brunswick;
- la législation relative aux animaux d'assistance;
- les problèmes associés à un accès limité aux transports pour les personnes handicapées;
- les problèmes de santé mentale;
- le nouveau plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées;
- la *Loi sur l'accessibilité* du Nouveau-Brunswick;
- le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);
- les plans de transition pour les élèves handicapés;
- les soutiens aux Autochtones handicapés;
- le projet Repenser la capacité;
- le système de soins de longue durée pour les aînés et les personnes handicapées;
- la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH);
- le processus de plainte auprès de la Commission des droits de la personne;
- les difficultés auxquelles les personnes handicapées à faible revenu font face;
- les lignes directrices pour l'organisation d'événements accessibles;
- les soutiens et services pour les personnes atteintes du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale;
- le plan d'accessibilité pour les lieux de travail du GNB;
- les programmes d'accès aux mesures de soutien et à l'équipement pour les personnes handicapées;
- les lignes directrices concernant les personnes handicapées qui voyagent en avion;
- la *Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation*;
- et autres.

## Clients

Cette année, le personnel a répondu à près de 400 demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits des personnes handicapées. Ce chiffre est cohérent avec le nombre de demandes reçues l'année précédente. Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courriel, mais aussi lors de réunions en personne tout au long de l'année. Le plus grand pourcentage de demandes provenait de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Le personnel du CPMPH a essentiellement aidé les clients à trouver des programmes et des services appropriés qui répondent à leurs besoins.

Le CPMPH maintient également l'accès en ligne à des répertoires d'information

sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. En 2024-2025, ces répertoires ont été mis à jour. Le travail a été réalisé pour améliorer l'accès à ces services. Parmi les nombreuses catégories comprises dans le répertoire, mentionnons les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et l'aide financière.

## Réunions, présentations et collaboration du CPMPH avec le gouvernement

- *Cabinet de la première ministre*
  - Travail avec le Cabinet de la première ministre pour la rédaction du message de la première ministre à l'occasion de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.
  - Participation, avec la première ministre, aux travaux liés au budget principal à l'Assemblée législative.
- *Bureau du Conseil exécutif (BCE)*
  - Communication constante avec le BCE concernant les prochaines nominations de membres du conseil et du président.
- *Inclusion économique et sociale*
  - Présentation d'un dossier sur la pauvreté dans le cadre de la consultation sur le plan de réduction de la pauvreté.
  - Participation à une réunion d'information organisée par la Société d'inclusion économique et sociale sur les questions relatives au Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) qui seront incluses dans le prochain plan de réduction de la pauvreté.
  - Participation à une réunion pour discuter des domaines de collaboration potentiels.
- *Ministère du Développement social*
  - Participation à des réunions avec le comité du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap pour fournir des conseils et un soutien permanents au Ministère dans le cadre de ses activités de consultation.
- *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*
  - Participation à plusieurs réunions pour discuter de la composition du comité sur l'accessibilité et informer le personnel de ce ministère qui s'y greffera.
  - Participation à une consultation avec les parties prenantes au sujet de la législation en matière d'accessibilité (tenue par le sous-ministre).
  - Rencontre avec trois employés de ce ministère relativement à la législation en matière d'accessibilité.

- Préparation d'une liste de coordonnées des parties prenantes du secteur des personnes en situation de handicap en vue de la consultation sur la *Loi sur l'accessibilité*.
  - Participation à l'annonce du projet de loi 47 à l'Assemblée législative.
- *Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*
    - Réunion avec un district francophone et une école au sujet d'un enfant ayant des difficultés d'apprentissage et nécessitant du soutien.
  - *Horizon*
    - Participation à des réunions du groupe de travail sur les communications et l'engagement du Réseau de santé Horizon.
  - *Ministère des Ressources naturelles*
    - Traitement des demandes de carte de chasseur pour les personnes handicapées.
  - *Finances et Conseil du Trésor (FCT)*
    - Rencontre avec la directrice pour discuter de la SSSPH et de partenariats futurs.
    - Réunions trimestrielles avec la directrice des finances pour examiner le budget du Conseil.
    - Réunion avec Normes d'accessibilité Canada et FCT pour discuter de la prochaine réunion des parties prenantes auprès des personnes handicapées à Fredericton et des protocoles d'entente.
    - Rencontre avec le directeur pour discuter de la collaboration avec Normes d'accessibilité Canada et Éducation postsecondaire, Formation et Travail au sujet de la législation en matière d'accessibilité au Nouveau-Brunswick.
    - Réunion avec l'équipe de transformation numérique du Bureau du chef de l'information afin de fournir une rétroaction sur la refonte du site Web de la Section de la gestion de l'information de l'entreprise des Archives provinciales.
    - Participation à une présentation par les stagiaires du GNB sur leurs projets finaux, portant notamment sur des initiatives en matière d'accessibilité et de diversité.
    - Rétroaction sur une version préliminaire du plan d'accessibilité du GNB.
    - Réunion budgétaire avec deux membres du personnel de FCT.
    - Participation à l'activité de réseautage sur la gestion de l'information organisée par les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.
  - *Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick*

- Participation à une réunion avec la Commission aux fins de discussion sur la manière dont le Conseil fait la promotion des prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) et sélectionne les récipiendaires.
- *Tourisme, Patrimoine et Culture*
  - Réunion avec le directeur général et les cadres responsables des politiques pour discuter du prochain Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées et des priorités du Ministère.
- *Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux*
  - Participation aux appels des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernant les ministres responsables des services sociaux.
  - Participation à des appels organisés par le Forum ouvert sur l'accessibilité.
  - Participation à des appels du Comité consultatif provincial-territorial sur les personnes handicapées.
  - Participation au Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.
  - Réunions continues avec Normes d'accessibilité Canada pour discuter de la législation.
  - Participation, en compagnie de Normes d'accessibilité Canada, à une réunion du groupe de travail sur l'environnement bâti accessible dans les communautés rurales et du Nord.
  - Participation au forum pancanadien sur les normes d'accessibilité.

#### **Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif**

- Société Neil Squire
- Diverses écoles au Nouveau-Brunswick
- Capacité Nouveau-Brunswick
- Société John Howard
- L'Arche
- Collège Renaissance
- Repenser la capacité
- Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC)
- Autisme Péninsule acadienne
- Inclusion NB
- Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick
- avenueNB
- Fredericton Trails Coalition
- Timbres de Pâques
- Université du Nouveau-Brunswick
- Institut de recherche sur le travail et la santé

- Loisirs Nouveau-Brunswick
- Ville de Moncton
- Troubles d'apprentissage – Association
- Accessible NB
- Workhuman
- Groupe de services-conseils de BDO
- Vie Autonome Péninsule Acadienne

### **Comités et groupes de travail 2024-2025**

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux répondre aux enjeux liés aux personnes handicapées, dont :

- le forum ouvert canadien sur l'accessibilité;
- le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les questions relatives aux personnes handicapées;
- le Comité consultatif provincial-territorial des personnes handicapées;
- le comité mixte d'hygiène et de sécurité de Place 2000;
- le comité du mieux-être de Place 2000;
- le Comité consultatif sur l'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick;
- le groupe communautaire des employés handicapés et neurodivergents du GNB;
- le comité directeur de Disability and Work in Canada (handicap et travail au Canada)

### **Langues officielles**

Le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

---

# **Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées**

**États financiers**

**31 mars 2025**

---

# **Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées**

Table des matières

Le 31 mars 2025

---

	<b>Page</b>
<b>Rapport du vérificateur</b>	
<b>indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4-6



## Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

### *Opinion*

Nous avons effectué la vérification des états financiers du CPMPH, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la direction de cette organisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### *Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. Voici, en outre, en quoi cela consiste :

- Cerner et évaluer le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de vérification en réponse à ce risque; et de réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Bringloe Feeney LLP Chartered Professional Accountants est membre de The AC Group of Independent Accounting Firms Limited

## Rapport du vérificateur indépendant, suite

- Acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que celui des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Tirer nos conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'organisation à cesser son exploitation.
- Évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et évaluer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience notable du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de la vérification.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Le 11 septembre 2025

*Bringloe Feeney LLP*  
Chartered Professional Accountants



Bringloe Feeney

# Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière

Au 31 mars 2025

	2025	2024
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Charges payées d'avance	17 921 \$	16 112 \$
Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>292 497</u>	<u>298 751</u>
	<u>310 418 \$</u>	<u>314 863 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	35 565 \$	14 896 \$
Crédit reporté	<u>-</u>	<u>6 500</u>
	35 565	21 396
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		
Excédent	<u>274 853 \$</u>	<u>293 467 \$</u>
	<u>310 418 \$</u>	<u>314 863 \$</u>

Approuvé

Membres Nick Taggart  
Membres Kailha Winter-Smith

# Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
<b>Recettes</b>			
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	336 000 \$	344 028 \$	335 000 \$
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	53 000	48 000
	<u>336 000</u>	<u>397 028</u>	<u>383 000</u>
<b>Dépenses</b>			
Salaires et avantages connexes	317 128	293 580	269 968
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	56 423	35 001
Réunions, déplacements et honoraires du Conseil	10 500	30 696	17 999
Traduction et interprétation	9 500	24 655	19 690
Téléphone	2 750	3 356	3 457
Journée des Nations Unies le 3 décembre	-	2 821	4 757
Impression	500	1 957	2 342
Frais postaux	500	1 062	1 314
TI et Internet	-	464	459
Réunions du personnel et déplacements	750	407	557
Fournitures de bureau	2 400	221	1 069
Formation et perfectionnement professionnel			140
	<u>344 028</u>	<u>415 642</u>	<u>356 753</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	(8 028)	(18 614)	26 247
Excédent accumulé, à l'ouverture	-	293 467	267 220
Excédent accumulé, à la fermeture	-	<u>274 853 \$</u>	<u>293 467 \$</u>

---

## **Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées**

État des flux de trésorerie Exercice se  
terminant le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick	350 282 \$	323 500 \$
Encaissements provenant d'autres entités	53 000	48 000
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(403 282)</u>	<u>(371 500)</u>
Variation de l'encaisse		
Trésorerie à l'ouverture		
Trésorerie à la clôture	\$	\$

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé, et toutes les activités d'exploitation sont traitées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

---

# Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

---

---

## 1. Nature des activités

Le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement de la première ministre du Nouveau-Brunswick. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous.

### (a) Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. L'actif financier peut servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures. L'actif non financier est acquis, construit ou élaboré. Il ne sert habituellement pas à couvrir le passif existant, mais à offrir les services gouvernementaux. Les éléments d'actif non financier peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ne doivent pas être revendus. L'actif non financier comprend les frais payés d'avance et les sommes à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### (b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions destinées à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit, à l'heure actuelle, 99 % de ses recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des ministères concernés.

### (c) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses en immobilisations inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

---

# Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

---

---

## 2. Principales conventions comptables, suite

### (d) Régimes de retraite et autres prestations de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises, qui cible une prestation de retraite et est assujetti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a aucunement accès aux surplus des régimes de retraite des employés.

### (e) Instruments financiers

L'organisation évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ensuite son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

Le passif financier, évalué au coût amorti, comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

### (f) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

# Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

## 3. Opérations entre entités apparentées

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil, tout au long de l'année.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	<u>292 497 \$</u>	<u>298 751 \$</u>

Le montant exigible du gouvernement du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 344 028 \$ (2024 – 335 000 \$).

En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement total de 46 500 \$ (2024 - 46 500 \$) et le ministère du Développement social a contribué à un financement total de 5 000 \$ (2024 - nul) pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également un certain soutien, à titre gracieux, au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien dont les services de TI, de réception et de gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être établie de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

## 4. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2025</u> -	<u>2024</u>
Engagements liés au commerce	17 921 \$	
Compte des salaires accumulés	11 723	9 986
Crédits de congés accumulés	<u>5 921</u> -	<u>41 910</u>
	<u>35 565 \$</u>	<u>141 896 \$</u>

## 5. Dépendance économique

Le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées est économiquement dépendant du gouvernement du Nouveau-Brunswick, car ce dernier lui fournit un financement important.

## 6. Instruments financiers

La direction juge que le Conseil n'est exposé à aucun risque significatif découlant de ses instruments financiers.